24 heures

Montag, 20. Oktober 2025
Online Medien, Tageszeitung

Montag 20. Oktober 2025 18:59:38 Uhr

Débat éthique en Suisse: «Le don d'organes ne doit pas dominer la décision de recourir au suicide assisté»

Le psychiatre Paul Hoff préside la Commission centrale d'éthique qui vient de publier une prise de position sur un sujet tabou. Il craint que le don d'organes n'influence trop la décision de recourir à l'assistance au suicide.

Une personne qui souhaite mourir par le biais d'uneassistance au suicide doit aussi pouvoir faire don de ses organes. Il y a quelques années, un lecteur nous avait fait part de ce souhait, déclenchant ainsi un débat.
«Il n'existe aucune loi ni directive qui interdirait le don après un suicide accompagné», avait déclaré Jürg Steiger, alors président de la **Commission centrale d'éthique** (CCE) de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM).

Mais concrètement, le don d'organes après une assistance au suicide n'a jamais été mis en pratique en Suisse. En revanche, le Canada, les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne ont déjà adopté cette possibilité. Selon des estimations, environ 10% de toutes les personnes souhaitant mourir seraient médicalement éligibles au don d'organes – soit actuellement quelque 170 personnes en Suisse.

L'ASSM a récemment publié une prise de position sur cette thématique, abordant les questions éthiques et définissant les conditions préalables. Le psychiatre Paul Hoff, actuel président de la CCE, en a dirigé l'élaboration.

Monsieur Hoff, le temps est-il venu, en Suisse aussi, de combiner l'assistance au suicide et le don d'organes?

Les professionnels de la santé et les hôpitaux soulèvent de plus en plus cette question auprès de la **Commission centrale d'éthique**. Il est devenu évident qu'il faut s'atteler au problème rapidement, avant qu'il ne prenne des proportions majeures. Nous estimons toutefois qu'il est prématuré d'édicter des directives avec des règles concrètes. Une large discussion s'impose d'abord, raison pour laquelle nous avons décidé de prendre position.

Craignez-vous qu'un jour, un don d'organe soit effectué après un suicide assisté sans qu'aucune discussion préalable n'ait eu lieu?

Cela peut tout à fait arriver. En Suisse, le suicide assisté et le don d'organes sont tous deux légalement autorisés et éthiquement acceptables, voire bénéfiques, sous certaines conditions. Toutefois, la combinaison de ces deux procédures soulève une série de nouvelles questions qu'il convient d'aborder. Il vaut mieux les traiter maintenant plutôt que de les ignorer jusqu'à ce qu'elles ressurgissent d'elles-mêmes.

Quel est, selon vous, le point le plus important de votre prise de position?

Pour moi, l'essentiel, c'est l'autonomie des personnes concernées, leur autodétermination. Ce principe vaut pour toute la médecine. Nous l'enseignons aujourd'hui à nos étudiants, alors que durant mes études, on en parlait à peine. Toute décision prise par un patient capable de discernement doit être respectée par le corps médical, même si elle va à l'encontre de nos recommandations ou lui porte préjudice. Cependant, garantir cette autonomie devient particulièrement délicat quand une personne souhaite mettre fin à ses jours.

Pourquoi?

Prenons l'exemple d'un homme de 75 ans, veuf et souffrant de plusieurs maladies. Il songe à mettre fin à ses jours, sans avoir encore pris sa décision définitive. Lorsqu'il découvre qu'il peut associer cette démarche au don d'organes, cela oriente son choix vers le suicide assisté. Dans le meilleur des cas, sa mort pourrait sauver des vies. Mais dans certaines circonstances, cet aspect risque de devenir le motif principal de son geste. Le désir de mourir ne serait alors plus vraiment autonome, mais dicté par une considération extérieure. Le pire scénario serait que cet homme change d'avis et souhaite finalement continuer à vivre, tout en maintenant sa décision initiale à cause du don d'organes. Ces dilemmes éthiques méritent d'être analysés et débattus, tant par les professionnels que par le public.

Mais serait-il possible d'éviter que le don d'organes n'influence la décision de mourir?

Non. Et bien sûr, le don d'organes peut constituer un argument supplémentaire pour décider d'une assistance au suicide. Mais il est important qu'il ne domine pas la décision et que le désir de mourir continue de résulter avant tout d'une situation de détresse grave avec des souffrances insupportables. Il en va de même pour l'argument des coûts, qui fait régulièrement débat. Il ne faut pas que des personnes âgées décident de recourir au suicide assisté parce qu'elles pensent représenter un fardeau pour la société en raison de leurs frais de santé élevés. D'un point de vue éthique, cela est extrêmement problématique.

Le fait que le don d'organes influence fortement la décision ne milite-t-il pas en faveur d'une interdiction de cette combinaison?

Cela réduirait l'autonomie des personnes concernées. Je suis convaincu que nous devons absolument la respecter lorsqu'il s'agit de décisions aussi radicales. Si l'État ou une commission d'éthique limite cette autonomie de manière excessive, j'y vois une démarche paternaliste qui va à l'encontre de ma conception de l'autonomie du patient. Mais il s'agit de mon opinion personnelle: dans notre prise de position, nous ne nous prononçons pas sur notre soutien ou notre opposition au don d'organes après euthanasie, ni sous quelle forme.

L'image que les hôpitaux et les professionnels de la santé ont d'eux-mêmes constitue également un enjeu important. Qu'est-ce qui pourrait changer?

En règle générale, le suicide assisté ne se déroule pas dans un hôpital, mais dans un cadre privé: à domicile ou dans les locaux d'organisations d'aide au suicide. Les médecins n'interviennent que pour évaluer la capacité de discernement et prescrire le médicament nécessaire. Si un prélèvement d'organes doit suivre immédiatement, le corps médical serait davantage sollicité et le suicide assisté devrait se dérouler à l'hôpital. La procédure devrait alors être rapide et nécessiterait une certaine spécialisation. Cela signifierait que le suicide assisté entrerait dans la pratique médicale par le biais du don d'organes. Cette évolution mérite une réflexion approfondie.

Quelle est aujourd'hui l'attitude des groupes professionnels concernés?

Aujourd'hui, les hôpitaux n'autorisent généralement pas l'assistance au suicide. Je sens une grande réticence à aborder le sujet, ce qui me paraît problématique. On peut certes défendre l'idée que le suicide assisté ne convient pas aux hôpitaux. Mais éviter complètement le débat en tant qu'institution hospitalière constitue selon moi une erreur.

En matière de don d'organes, la combinaison avec l'assistance au suicide constituerait en réalité la meilleure solution sur le plan éthique.

C'est exact. Le donneur réfléchit à cette question et exprime clairement sa volonté peu avant son décès.

Ce n’est généralement pas le cas lors d’un don d’organes.

Même si leur nombre réel sera probablement plus faible, le potentiel reste considérable avec 170 donneurs supplémentaires par an. Cela doublerait presque le nombre actuel de dons. Initialement, l’assistance au suicide était considérée comme endommageant trop fortement les organes pour permettre une transplantation. Il semble aujourd’hui possible de contourner cette difficulté.

En réalité, les rares pays qui autorisent le don d’organes après le suicide assisté pratiquent l’euthanasie active. Dans ce cas, c’est un professionnel de la santé qui administre les médicaments létaux. Chez nous, cette pratique est interdite et soulève de vives controverses éthiques. Son introduction reste incertaine. Le débat sur le don d’organes pourrait toutefois relancer la discussion. Mais la Suisse privilégierait probablement des méthodes de suicide assisté compatibles avec le don d’organes.

Quelle sera la suite des événements après cette prise de position?

Nous serions heureux que notre prise de position fasse l’objet d’un large débat – aussi par respect pour les personnes qui ont exprimé ce souhait. La suite reste ouverte. L’académie ne prendra certainement pas d’initiative elle-même et ne forcera pas les choses. Mais peut-être que le monde politique s’emparera du sujet ou qu’une clinique lancera un projet pilote. Un congrès scientifique qui examinerait en profondeur les questions éthiques et pratiques, en s’appuyant sur l’expérience d’autres pays, serait également très utile.

https://www.24heures.ch/suisse-faire-don-de-ses-organes-apres-un-suicide-assiste-divise-444950260424